Caisse
des écoles
mairie | quatre | paris

le 4 septembre 2017

Chère Madame, Cher Monsieur,

Depuis 2014 la Caisse des écoles du 4e travaille à la facilitation des démarches administratives et de l'information liées à la restauration scolaire. Après la mise en place de la facturation automatique, le paiement par Internet, la création du site de la Caisse des écoles, cette année nous sommes en mesure d'instaurer le prélèvement automatique.

Celui-ci sera disponible pour la première facturation de l'année scolaire 2017-2018.

Sécurité, simplicité et régularité, ce mode de règlement, vous garantit le paiement de vos factures de cantine à échéance fixe.

Rendez-vous sur le site de la Caisse des Ecoles du 4e www.cde75004.com ou au guichet de la Caisse des écoles situé à la Mairie du 4e avant le 25 septembre 2017 pour mettre en place le dispositif.

Pour tout renseignement concernant la restauration scolaire, la Caisse des Ecoles est à votre disposition par mail, cde4eme@wanadoo.fr ou par téléphone, 01 53 01 93 50.

Je vous prie de croire, chère Madame, Cher Monsieur, à l'expression de mes salutations les meilleures.

Christophe GIRARD
Maire du 4eme arrondissement
Président de la Caisse des Ecoles